



Bruxelles, le 17 décembre 2015  
(OR. fr)

15311/15

JAI 1006  
COMIX 692

## RÉSULTATS DES TRAVAUX

|             |   |
|-------------|---|
| Origine:    | Secrétariat général du Conseil  |
| en date du: | 10 décembre 2015  |
| Objet:      | Résultats des travaux du Comité mixte au niveau des hauts fonctionnaires<br>du 10 décembre 2015 |

1. **Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les autorités compétentes à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales, et à la libre circulation de ces données (première lecture)**  
= Echange de vues sur l'ensemble du texte

14934/15 DATAPROTECT 225 JAI 969 DAPIX 231 FREMP 288  
COMIX 655 CODEC 1645

14935/15 DATAPROTECT 226 JAI 970 DAPIX 232 FREMP 289  
COMIX 656 CODEC 1646

La présidence a informé le Comité du résultat du dernier trilogue qui a eu lieu le 7 décembre 2015. Le Comité mixte a examiné le texte entier de la directive en se concentrant sur les sept questions préparées par la présidence (document 14935/15) en vue du trilogue final le 15 décembre 2015. Les délégations se sont montrées généralement satisfaites du libellé du texte. Les points qui soulevaient le plus de questions concernaient l'article 36bis bis sur le transfert vers des destinataires établis dans des pays tiers et la période de transposition. La présidence a conclu qu'elle allait finaliser les négociations sur base du mandat tel qu'il ressortait de ce débat et que les conseillers de Justice et Affaires intérieures allaient réexaminer l'article 36 bis bis.